

AGPB → Les Pouvoirs publics français ont pris quatre initiatives susceptibles d'être favorables aux énergies renouvelables.

# Effet de serre : une fenêtre de tir pour les grandes cultures



Parmi les dossiers qui engagent l'avenir des producteurs de céréales, la révision de la PAC et les négociations de l'OMC sont évidemment ceux qui sont débattus avec le plus de passion. Mais il en est un autre qui prend de plus en plus d'importance en ce moment en termes d'action syndicale de grandes cultures : celui de la contribution de l'agriculture, et notamment des cultures végétales, à la lutte contre l'effet de serre.

Ainsi, depuis décembre 2002, les Pouvoirs publics français ont pris quatre initiatives qui peuvent être tout à fait porteuses pour le développement d'énergies renouvelables à partir des cultures arables (bio-carburants, bio-combustibles).

Il y a eu tout d'abord le lancement de la préparation de la Charte de l'Environnement, un document destiné à être adossé à la Constitution. Une série de dix assises territoriales consacrées à divers thèmes s'est tenue à ce sujet depuis 5 semaines dans des capitales régionales, à l'initiative du ministère de l'Ecologie et du Développement durable.

Les organisations de grandes cultures et leurs partenaires de la filière bio-carburants sont intervenues à celles de Poitiers, le 31 janvier, et d'Arras, le 24 février. Aujourd'hui encore, il reste possible de prendre part sur Internet ([www.charte.environnement-gouv.fr](http://www.charte.environnement-gouv.fr)) à la grande consultation publique ouverte par le Gouvernement sur le sujet. Enfin, une Commission d'experts, dont fait partie Christiane Lambert, la présidente de FARRE, épaula le Ministre de l'Ecologie.

## Des démarches régionales pour développer des énergies de proximité

Une seconde initiative du Gouvernement a été, début janvier, le lancement d'un Débat national sur l'énergie, qui doit déboucher sur la discussion d'un projet de loi d'orientation au second semestre. Ce texte devra définir la part de chaque source d'énergie dans l'approvisionnement de notre pays.

Là aussi, des rencontres thématiques sont prévues (2 à Paris mi-mars et fin mai, entre temps, 4 en régions, à Strasbourg, Nice, Bordeaux et Rennes) et chacun peut donner son avis sur Internet ([www.debat-energie-gouv.fr](http://www.debat-energie-gouv.fr)). Un Comité consultatif, dont fait partie le président de la CGB, Dominique Ducroquet, a été constitué auprès du maître d'œuvre, le ministre délégué à l'Industrie, pour organiser les débats.

Dans le cadre de ce processus, pour faire valoir au mieux les productions végétales, les organisations de grandes cultures (céréales, oléagineux, sucre, fourrages déshy-



DR. Chaque fois qu'un hectare de blé, colza, betteraves, etc. est affecté à la production de carburants, chaleur ou électricité à la place d'hydrocarbures, il y a économie d'émission de CO<sub>2</sub>

dratés) ont entrepris diverses démarches. Sur le plan national, elles se sont déjà rendues en délégation commune auprès des conseillers techniques ou services concernés des ministères de l'Agriculture, de l'Industrie, de l'Ecologie et du Développement durable.

Mais, surtout, les organisations de grandes cultures vont depuis 2 mois à la rencontre d'organisations agricoles régionales (syndicalisme agricole, fédérations de coopératives...) pour susciter des projets de développement d'énergie de proximité auxquels élus et partenaires agro-industriels seront appelés à se rallier : par exemple, projets de production de chaleur et d'électricité à partir de la biomasse pour les besoins d'unités industrielles et de collectivités locales ; projets d'utilisation de biodiesel dans les flottes captives et transports en commun ; projets de distribution de mélange direct superbioéthanol.

Ils s'agit d'innover et de contribuer au développement local, mais aussi, dans l'optique des débats parlementaires, de sensibiliser les élus à partir de dossiers concrets.

Des réunions ont eu lieu ou auront lieu à cet effet dans les régions Centre, Ile de France, Picardie, Nord-Pas de Calais, Bourgogne, Midi-Pyrénées et Poitou-Charentes.

Les deux dernières initiatives des autorités françaises sont la mise en place d'une mission «*Dévelop-*

*pement durable*» auprès du Premier Ministre et le lancement par ce dernier du «*Plan Climat 2003*». Elles sont moins tournées vers le grand public que les deux autres, mais elles offrent elles aussi aux organisations professionnelles des possibilités de s'exprimer.

## 100 000 ha de plus par an disponibles pour l'agro-énergie

Le Plan Climat 2003 sera un plan d'action destiné à atteindre les objectifs de diminution de gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub>, principalement) pour lesquels s'est engagée la France en signant le protocole de Kyoto. Un bilan récent des actions entreprises a montré en effet que l'effort devait être accentué, notamment en ce qui concerne les émissions liées aux transports, à l'habitat et aux activités tertiaires. C'est là un tremplin supplémentaire pour les biocarburants et bio-combustibles.

Idem du processus qui a été ouvert dans le cadre de la Mission Développement durable. Comme d'autres de ses collègues, le ministre de l'Agriculture doit transmettre des propositions au Premier Ministre après deux phases de recensement d'idées et de consultations. Il est tout à fait possible d'exprimer à cette occasion des idées d'agriculture durable tournée vers la production d'énergies renouvelables.

Pour terminer, rappelons quels sont les enjeux de l'agro-énergie

pour la société et pour les grandes cultures. Pour la société, chaque fois qu'un hectare de blé, colza, betteraves etc. est affecté à la production de carburants, chaleur ou électricité à la place d'hydrocarbures, il y a économie d'émission de CO<sub>2</sub> : l'émission de CO<sub>2</sub> lors de la combustion bio-carburants et bio-combustibles est en bonne partie compensée par l'absorption de CO<sub>2</sub> par les plantes lors de leur croissance.

Si la France utilisait ne serait-ce que 15% de ses pailles pour produire de la «*bio-chaleur*» et de la bio-électricité, comme le Danemark, elle réduirait de 3,2 Mt par an ses émissions de CO<sub>2</sub>, soit 5,5 % des réductions auxquelles l'oblige le protocole de Kyoto.

Pour les grandes cultures, il en va en France du débouché de 2,5 millions d'hectares à l'horizon 2010 : 1 700 000 ha déjà disponibles actuellement sous forme de jachère et 100 000 ha supplémentaires par an, en moyenne, compte tenu de l'écart entre progression de la production et des besoins en alimentation humaine et animale.

■ Article réalisé par l'AGPB - Céréaliers de France.

Les articles de l'AGPB sont mis en ligne sur le site Internet :

[www.agpb.fr](http://www.agpb.fr)

### → Bio-énergies d'origine agricole et économies de carbone fossile (par an et par ha de culture utilisée)

Type de bio-énergie	Carbone fossile économisé
Ethanol (blé + betterave)	3 tonnes
Bio-diesel (colza)	0,9 tonnes
Ethanol (grains) + chaleur (paille*)	1,8 à 2,6 tonnes
Cogénération (paille*)	1,1 tonne
Cogénération (blé plante entière*)	3,3 tonnes

\* En remplacement du fuel domestique.

La combustion d'une tonne de carbone fossile génère 3,7 tonnes de CO<sub>2</sub>

(sources : Ecobilan, Solagro, Arene, Ademe)